

Contribution aux Débats Publics

Parc Eolien, pleine mer, Baie de Somme

Cayeux-sur-Mer, le 03 Juin 2010,

Préambule : Mes propos ne sont pas d'opposition mais de raison. Les éoliennes sont devenues une nécessité dans l'évolution de la consommation d'énergie électrique. OK. Mais, notre département de la Somme, 1^{er} Parc éolien de France, doit-il sacrifier la Baie de Somme en plus ?!!

La baie du Mont Saint Michel classée parmi les plus belles du Monde, que serait-elle si nous lui retirions son Mont ? Elle serait une baie, certes belle, mais rien de plus !...

Notre Baie de la Somme, telle quelle est, est classée aussi parmi les plus belles du Monde, alors, Messieurs de la Compagnie du Vent, vous nous annoncez que par le projet le plus lointain, les éoliennes à l'horizon, ne seront pas plus hautes que 8/10 cm... Quelle gageure !

Cette succession de "canines" alignées sur l'horizon vont le casser ; elles seront une pollution visuelle permanente, dégradante dans l'une des plus belles baies du Monde et vous nous affirmez même qu'à la longue, nous ne les verrons plus !!

Avez-vous déjà contemplé, au coucher du soleil, sur notre baie de Somme, le rayon vert ?

Avez-vous déjà regardé l'horizon dans notre Baie de Somme, là où la mer touche le ciel ? Oui... parfait, mais avez-vous dégusté le bonheur d'y voir à cet horizon, un liseret « violet foncé » qui joint le ciel et la mer ? Non.

Alors Messieurs, SVP, du respect pour notre Baie de Somme ; aucune pollution visuelle.

Les solutions :

- 1) Des turbines hydro motrices immergées
- 2) Déplacer votre parc éolien (souvenez vous quand vous avez installé vos éoliennes sur la crête d'Eaucourt, l'Architecte en chef des bâtiments de France a exigé que vous les déplaçiez un peu plus vers Abbeville pour que du haut de la cathédrale d'Amiens, l'hiver, les arbres sans feuilles, vos éoliennes ne soient pas visibles... et vous les avez déplacées.

Pour Mémo : La mission d'information commune sur l'énergie éolienne, mise en place par les commissions des affaires économiques et du développement durable de l'Assemblée Nationale a dressé un état des lieux des activités de la filière éolienne et a étudié ses perspectives de développement.

Cette mission est présidée par M. Patrick Ollier. Cette commission, entre autres, préconise l'inscription de refuser toute implantation d'éoliennes dans la rédaction des chartes des parcs naturels.

Elle a affirmé aussi la nécessité de conditionner toute implantation d'aérogénérateurs au respect des paysages et des sites.

A propos du trait de côte :

Vos dernières études publiées (2009) concluent que les supports éoliens, de part les courants marins, ne modifieraient l'ensablement du trait de côte ; tout juste l'affouillement à leurs pieds existerait pour la sable.

Pour moi, vos études ne sont pas complètes : en effet, l'implantation de la centrale nucléaire à Penly a considérablement modifié (et continue encore) le trait de côte par le déplacement et l'étalement vers le Nord, des galets. Or vous n'y faites pas référence ?!?

La puissance de votre Lobby

« ... en France, des situations abusives et regrettables ont parfois abouti à des dégradations durables dans des espaces naturels ou à proximité de sites remarquables » propos tenus par M. Franck Reynier, député de la Drôme, membre de la mission d'information commune sur l'énergie éolienne.

Vous, industriels de l'éolien, vous êtes regroupés, entres autres, dans le SER (Syndicats des Energies renouvelables).

Le SER regroupe 400 entreprises dont 230 au sein de France énergie éolienne (FEE).

Vous vous appuyez sur une nébuleuse d'associations écologistes et de multiples relais politico-médiatiques.

Les consommateurs et les populations locales sont les payeurs de l'énergie éolienne par le trichement de la CSPE (contribution au service public de l'électricité) sur leur facture EDF.

Ceux qui encaissent :

- Les propriétaires de terrains sur lesquels les aérogénérateurs sont implantés.
- Mais beaucoup à la filière de l'éolien qui bénéficie d'un tarif de rachat par EDF, de trois fois supérieur au prix de kWh, de privilèges fiscaux exorbitants et de subventions européennes élevées !

Si le coût d'installation d'une éolienne est estimée entre 1,2 et 2 millions d'euros, selon sa puissance, sa rentabilisation est assurée entre trois et cinq ans avec un taux de rentabilité annuel compris entre 8 et 20%.

Cette manne financière est une véritable bulle spéculative ! Et l'on assiste ainsi à une surenchère des industriels et des développeurs auprès des élus, les maires plus particulièrement. Ainsi des élus sont devenus des actionnaires de l'industrie éolienne !!...

La Compagnie du Vent, qui se veut transparente, va-t-elle rendre publique les élus de la somme qui sont devenus de leurs Actionnaires avec des placements à 10 ans maximums, remboursés souvent par anticipation sans compter le versement de dividendes annuels non négligeables ?

Nous attendons les réponses

En conclusion, nous reprendrons le propos de M. Patrick Ollier (Président de la Mission Parlementaire sur les éoliennes) : "Devons nous sacrifier notre patrimoine paysager à des intérêts financiers qui agissent sous couvert d'écologie !!"

M. Michel Besson, Huchenneville